## **RECTIFICATIFS**

Rectificatif au règlement (UE) nº 1301/2014 de la Commission du 18 novembre 2014 concernant les spécifications techniques d'interopérabilité relatives au sous-système «énergie» du système ferroviaire de l'Union

(«Journal officiel de l'Union européenne» L 356 du 12 décembre 2014)

Page 222, à l'annexe, appendice D, point D.2, la figure D.3 est à lire comme suit:

 $\label{eq:Figure D.3}$  Gabarit statique du pantographe pour le système ferroviaire à l'écartement de voie 1 520 mm

